



Le Pôle SDMA, l'expert pour la gestion globale de vos déchets minéraux

720 000 T/an
déchets autorisés

1984 ouverture
du site

72 hectares
de superficie

30 collaborateurs

1 laboratoire
d'analyses
et mécanique

4 ponts-bascules

1 centrale
de valorisation
du biogaz (1,1 MW)

ICPE
Installation Classée
pour la Protection
de l'Environnement

Installation soumise
à Arrêté Préfectoral

EMTA

GUITRANCOURT (78)

**LE PÔLE SDMA PROPOSE UNE OFFRE MULTI-FILIÈRES
ET GARANTIT UNE GESTION SÉCURISÉE SELON LES
CARACTÉRISTIQUES INTRINSÈQUES DES DÉCHETS**

Expertise et savoir-faire industriel

- Gestion sécurisée de vos déchets
- Traçabilité de vos déchets
- Techniques brevetées
- Respect le plus strict des réglementations en vigueur
- Service de proximité allié à la puissance de Sarpi-Veolia

Services adaptés et réactifs

- Contact commercial dédié et suivi personnalisé
- Solutions globales intégrant la collecte, la valorisation, le traitement et le stockage
- Accompagnement administratif et réglementaire

Quintuple certification

- Qualité
- Sécurité
- Environnement
- Énergie
- Engagement Biodiversité : Certification ECOCERT



ISDD

Installation de Stockage de Déchets Dangereux

200 000 T/an



Déchets autorisés

- Amiante : non intègre, intègre
- Fibres céramiques réfractaires
- Déchets contenant de la peinture au plomb
- Terres polluées
- Boues (dragage, curage, gâteaux filtre-pressés, boues d'hydroxydes métalliques...)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères (REFIOM)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Déchets Industriels (REFIDI)
- Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération de Boues (REFIB)
- Mâchefers issus d'incinérateurs de déchets industriels dangereux
- Cendres volantes et cendres sous foyer issues des chaufferies Biomasse
- Déchets industriels dangereux minéraux solides

Déchets interdits

- Déchets dont PCB > 50 ppm
- Déchets liquides
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30%*
- Déchets explosifs, inflammables, corrosifs *
- Déchets dont la température est supérieure à 60°C
- Déchets radioactifs
- Déchets non pelletables
- Déchets pulvérulents non conditionnés
- Déchets fermentescibles
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

* Ces déchets peuvent être acceptés en stockage après stabilisation

ISDND

Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux

220 000 T/an



Déchets autorisés

- Déchets municipaux
- DIB (Déchets Industriels Banals)
- Encombrants
- Terres polluées
- Déchets non valorisables (ex : refus de centres de tri)
- Déchets de chantiers

Déchets interdits

- Déchets dangereux
- Déchets d'amiante
- Déchets d'activités de soins (DASRI)
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30%
- Déchets radioactifs
- Déchets dont le PCB > 50 ppm
- Déchets d'emballages
- Déchets explosifs, corrosifs, comburants
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets liquides
- Pneumatiques usagés
- Déchets composés majoritairement de plâtre
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

PLATEFORME DE TRI, TRANSIT ET TRAITEMENT DES TERRES POLLUÉES

50 000 T/an de terres dangereuses



200 000 T/an de terres non dangereuses

Terres autorisées

Terres en provenance de friches industrielles, de stations-service, de curages, de travaux de réhabilitation, de déversements accidentels

Sont autorisés

- Le tri, regroupement et transit
- Le prétraitement : criblage/concassage/broyage
- Le biotretre : dépollution des terres souillées aux hydrocarbures par traitement biologique
- Le prétraitement ou le traitement à la chaux
- Le lavage des terres polluées
- La création de terres végétales

Terres interdites

- Terres polluées par des matières radioactives
- Terres polluées par de l'amiante
- Terres polluées par des matières pyrotechniques
- Terres polluées par des pesticides organiques persistants
- Déchets inflammables, explosifs
- Déchets Toxiques en Quantités Dispersées (DTQD)
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Tout déchet ménager et assimilé
- Et de façon générale, toute terre polluée dont l'analyse préalable démontre que ce type de pollution n'est pas compatible avec nos critères d'acceptation

TRI ET VALORISATION DES DÉCHETS DU BTP

50 000 T/an



Déchets autorisés

- Gravats
- Béton
- Briques
- Tuiles

Déchets interdits

- Déchets dangereux et non dangereux ne provenant pas de l'activité BTP
- Plâtre
- Déchets d'amiante
- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI)
- Déchets radioactifs
- Déchets dont le PCB > 50 ppm
- Déchets dont la température est supérieure à 60°C
- Déchets d'emballages recyclables
- Déchets explosifs, corrosifs, comburants
- Déchets dangereux des ménages
- Déchets liquides
- Déchets pulvérulents,
- Déchets non pelletables
- Déchets dont la siccité est inférieure à 30%
- Et de façon générale, tout déchet non conforme aux critères physico-chimiques d'admission

EMTA

RD 190
78440 Issou
Tél : 01 30 93 50 50

Toute livraison nécessite une prise de rendez-vous

Contact commercial